

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN
FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE - (N° 889)

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement
de l'Assemblée nationale.